

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES



CONCERTATION CITOYENNE

Madame, Monsieur,

Une **concertation citoyenne** a été lancée du 30 novembre au 7 décembre 2023 conformément à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 (loi APER : Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) (voir site Internet de la commune, affichage et PanneauPocket).

L'Etat, considérant la contrainte de temps pour présenter les cartes ZAENR, laisse la possibilité aux communes de se prononcer jusque début janvier 2024. **Nous pouvons ainsi prolonger la concertation du public jusqu'au 31 décembre 2023.**

Pour rappel, cette loi a pour objectif de dynamiser et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie renouvelable tout en répondant à l'impératif d'acceptabilité locale (éolien, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, biomasse etc...).

Nous sollicitons donc la participation active de nos administrés pour se manifester sur le projet des ZAENR. Les cartes et informations des parcelles concernées sont accessibles sur les supports internet de la CCPS (<https://www.ccpays-solesmois.fr/energie-et-habitat/> et facebook).

Nous encourageons chacun à prendre part à cette démarche collective qui contribuera à façonner notre avenir énergétique local et vous invitons à exprimer votre avis en mairie de St Python aux jours et heures d'ouverture, soit le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 10 h à 12 h et le mardi, le mercredi et le jeudi de 16 h à 17 h.



Bien à vous
Le Maire
G. FLAMENGT